



Ref

Type de propriété

Région

Emplacement

Front de mer

Vue Mer

Distance à la mer

Surface

Chambres

Salles de bains

RE-U-21768

Appartement

Kvarner > Île de Krk

Njivice, Omišalj

Non

Oui

200 m

76 sqm

2

1



Prix € 185 000



Appartement avec vue imprenable sur la mer et prix incroyablement bas à Njivice, Omišalj à seulement 200 mètres de la mer !

Un appartement de 76 m². à vendre situé dans les combles d'une maison familiale.

L'appartement se compose de deux chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain et une terrasse sur le toit avec une vue dégagée sur le Kvarner.

L'emplacement est idéal en raison de sa proximité avec la mer et toutes les commodités essentielles.

Njivice est une petite ville côtière au charme exceptionnel sur la côte nord-ouest de l'île de Krk (maintenant - la péninsule de Krk reliée par le pont). Ils regorgent de belles plages et baies le long de la promenade romantique au bord de la mer. Un beau centre avec son port pittoresque, ses maisons de ville colorées et ses tavernes confortables.

Njivice est situé entre Malinska et Omišalj et est l'un des lieux de vacances les plus recommandés avec ses belles plages sur l'île de Krk. La petite ville s'étend le long de la côte sur environ 3 kilomètres, du camp de Njivice au nord à la paisible station touristique de Kijac au sud. La première colonie remonte très probablement à l'Antiquité, et la ville a été mentionnée pour la première fois dans un document en 1474. Il y a quelques années, c'était encore un petit village de pêcheurs paisible, et maintenant Njivice est un magnifique paradis de vacances, qui a heureusement conservé son caractère unique. flair.

Les frais supplémentaires à payer par l'Acheteur d'un bien immobilier en Croatie sont d'environ 7% du coût total de la propriété:

- taxe de transfert de titre de propriété (3 % de la valeur de la propriété) ;
- commission d'agence immobilière (3% + TVA sur commission);
- frais d'avocat (cca 1%);
- frais de notaire;
- frais d'enregistrement;
- frais de traduction officielle certifiée.

Le contrat de l'agence immobilière doit être signé avant la visite des propriétés.































